



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 64187

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries sur la degradation des retraites et des pensions versees pour dependance. Depuis l'annulation, en 1986, du decret de 1982 indexant les pensions sur le salaire moyen par tete, un vide juridique existe qui a amene les differents gouvernements a calquer leur evolution sur l'inflation prevue dans la loi de finances. En consequence, le niveau de la retraite de base s'est abaisse de 6,5 p 100 par rapport au salaire moyen net. De plus, le traitement des problemes de dependance ainsi que le relevement du taux des pensions de reversion, sont toujours en attente, bien que leur urgence soit reconnue par tous. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour rehausser le pouvoir d'achat des retraites, particulierement les plus modestes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultes financieres que connaissent et vont connaitre, dans l'avenir, nos regimes de retraites, ont conduit le Gouvernement a engager, sur la base du « Livre blanc », une concertation avec les partenaires sociaux sur les perspectives de l'ensemble de nos regimes de retraite. Au cours de la decennie ecoulee, les gouvernements successifs sont parvenus a maintenir le pouvoir d'achat des retraites. En effet, les prix ont progresse de 67,4 p 100 entre 1981 et 1991. Or, au cours de la periode, les revalorisations cumulees des pensions du regime general se sont elevees a 67,7 p 100 et le montant du minimum vieillesse a ete releve de 93,7 p 100. Le pouvoir d'achat d'une pension liquidee en 1981 a donc ete strictement preserve jusqu'en 1991 et celui du minimum vieillesse a progresse de plus de 15 p 100. A cette importante garantie s'ajoute l'ensemble des mesures favorables aux retraites prises depuis une dizaine d'annees : abaissement de l'age de la retraite a soixante ans, creation de minima de pensions dans la plupart des regimes, relevement du taux de la pension de reversion, mensualisation des pensions. Le Gouvernement entend preserve le pouvoir d'achat des pensions et est favorable a ce que, lorsque la situation de l'economie le permet, les retraites soient associes a son progres.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64187

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5174